



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 1er mars 2018

**DÉLIBÉRATION**

N° 17 - 01.03.2018

En exercice ...26  
Présents ..... 19  
Votants .....25  
Abstention .....0

**SERVICES TECHNIQUES  
17. ETUDES ET TRAVAUX  
GÉNIE CIVIL**

**Accord-cadre mono attributaire de travaux de  
signalisation verticale et horizontale des pistes cyclables  
Autorisation de signature préalable au Président**

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT,  
Le 1er mars,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 23 février 2018, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré** : M. Jean-Louis OLIVIER,  
**Le Bois-Plage** : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO,  
**La Couarde sur Mer** : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,  
**La Flotte** : M. Léon GENDRE,  
**Loix** : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,  
**Les Portes en Ré** : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,  
**Rivedoux Plage** : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET,  
**St. Clément des Baleines** M. Gilles DUVAL, Mme Catherine JACOB,  
**Ste Marie de Ré** : Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAITRE,  
**St. Martin de Ré** : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

Mme Ghislaine DOEUFF (donne pouvoir à M. Jean-Louis OLIVIER), M. Gérard JUIN (donne pouvoir à M. Jean-Pierre GAILLARD), Mme Isabelle Masion-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), M. Jean-Paul HERAUDEAU, M. Didier BOUYER (donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN), M. Francis VILLEDIEU (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), Mme Isabelle RONTE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON).

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Noëlle BINET.

\* \* \* \* \*

AR PREFECTURE

017-241700459-20180301-D201817-DE  
Reçu le 05/03/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 1er mars 2018

**DÉLIBÉRATION**

N° 17 - 01.03.2018

En exercice ...26  
Présents ..... 19  
Votants ..... 25  
Abstention ..... 0

**SERVICES TECHNIQUES  
17. ETUDES ET TRAVAUX  
GÉNIE CIVIL**

**Accord-cadre mono attributaire de travaux de  
signalisation verticale et horizontale des pistes cyclables  
Autorisation de signature préalable au Président**

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-21-1 relatif à l'autorisation préalable de signature d'un marché,*

*Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,*

*Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,*

*Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, et notamment le 3<sup>ème</sup> groupe de l'article 5.2 création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire, entérinés par arrêté préfectoral n°2500-DRCTE-BCL du 7 décembre 2017,*

*Vu la définition de l'intérêt communautaire, approuvée par délibération n°99 du 28 septembre 2017, et notamment le 3<sup>ème</sup> groupe de l'article 5.2 relatif à la création, l'aménagement et l'entretien des pistes et voies cyclables hors agglomération en cas de site propre,*

*Vu l'avis favorable/défavorable de la commission Transport et pistes cyclables du 27 février 2018,*

*Vu l'avis favorable du Bureau du 12 février 2018,*

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux d'entretien et d'amélioration de signalisation verticale et horizontale le long des pistes cyclables ;

Considérant qu'il convient pour ce faire, de passer un accord cadre mono-attributaire de travaux d'une durée d'un an, renouvelable trois fois un an en procédure adaptée ;

Considérant que cet accord cadre mono-attributaire sera conclu à bons de commande et marchés subséquents, sans montant minimum mais avec les montants maximums suivants par an pour chaque lot :

- Lot 1 : Travaux de pose de signalisation verticale
  - o Montant maximum : 60 000,00 euros hors taxes par an ;
- Lot 2 : Travaux de signalisation horizontale
  - o Montant maximum : 40 000,00 euros hors taxes par an ;

Considérant l'inscription à venir au Budget Primitif 2018 ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20180301-D201817-DE  
Reçu le 05/03/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 1er mars 2018

**DÉLIBÉRATION**

N° 17 - 01.03.2018

En exercice ...26  
Présents ..... 19  
Votants .....25  
Abstention .....0

**SERVICES TECHNIQUES  
17. ETUDES ET TRAVAUX  
GÉNIE CIVIL**

**Accord-cadre mono attributaire de travaux de  
signalisation verticale et horizontale des pistes cyclables  
Autorisation de signature préalable au Président**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'accord cadre mono-attributaire à venir d'une durée de un an renouvelable trois fois un an, ainsi que tous actes y afférents.

Affichée le : 5 mars 2018

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

AR PREFECTURE

017-241700459-20180301-D201817-DE  
Reçu le 05/03/2018